

**Intervention de Jean-Claude Acquaviva sur le centre de compostage des déchets verts de la grande jaugue lors du conseil municipal du 16/12/11**

Monsieur le Maire,  
Monsieur le maire, mes chers collègues,

Suite à la parution de votre article sur le magazine de Saint-Médard ville espace de ce mois-ci, nous souhaitons réagir et revenir sur le centre de traitement des déchets verts de la grande Jaugue.

Nous espérons qu'il ne vous a pas échappé que nous sommes tous ici sensible au traitement des déchets vert, mais est-il raisonnable que Saint-Médard soit doté de deux centres de compostage un à Touban, un autre à la Grande Jaugue.

Nous nous rappelons que l'ouverture de celui de Touban en 1996 avait soulevé un fort mécontentement de la population de Magudas souvent gêné par les brouillards, les nuisances olfactives.

Monsieur le maire, en séance du conseil municipal du 15 décembre 2010 vous avez fait voter une délibération approuvée par votre majorité pour l'ouverture d'un nouveau site à la Grande Jaugue pour un traitement de 75000tonnes de déchets verts par an.

Vous nous faisiez part que l'impact sonore généré par l'exploitation et que le trafic routier serait faible en respectant les seuils d'émergence autorisé.

Vous affirmiez que l'itinéraire de desserte prévoyait un accès par la route départementale 107 qui relie Saint-Médard – le Porge en arrivant par la route départementale 211 depuis l'avenue de pagnot.

Le trajet poids lourd selon l'étude d'impact contenu dans le dossier de l'enquête publique étant estimé à 9254 camions de fort tonnage par an allant jusqu'à 37 aller retour par jour qui circuleraient sur la commune.

Nous vous alertions sur le fait que la noria des poids lourds provoquerait inévitablement de nouvelles nuisances sonores, des gaz d'échappements et des risques d'accidents.

Vous nous expliquiez qu'une variante était envisagée qui consistait à emprunter un itinéraire par le sud depuis l'avenue de pagnot vers la route départementale 213, la déviation de Martignas, puis la route du camp de Souge RD 107 E 2 pour rattraper la RD 107(route du Porge).

Sachant que ce 2<sup>ème</sup> centre de traitement s'inscrivait à terme pour l'ensemble du territoire et la population de la gironde.

Vous avez confirmé l'intérêt tout particulier que vous portez pour ce projet.

Nous faisons alors remarquer que plusieurs points dans ce dossier de l'enquête publique étaient inacceptables.

Notamment :

- 1- le volume de 75000tonnes dont 25000tonnes hors CUB de traitements des déchets soit cinq fois supérieur à celui de Touban qui par ailleurs continuera à fonctionner.
- 2- Le process de traitement à ciel ouvert provoquerait des risques évidents de nuisances en termes de bruits provoqués par des mélanges, broyages, criblages.
- 3- Nous rappelions les risques sur la santé de la population provoqués par les poussières, les gaz, fumées, bactéries et odeurs consécutives à la maturation des déchets.
- 4- Le transport quotidien des déchets par l'avenue de Pagnot RD 211 en passant par magudas, caupian, hastignan, cerillan et issac qui traverseront des quartiers de forte densité d'habitations, un collège, la piscine, 3 écoles pour rejoindre le centre de compostage de la grande jaugue par la RD 107 étant inadapté et inacceptable.

Monsieur Cases adjoint aux finances nous accusait alors de manipuler et maintenir un climat de peur plutôt que de nous intéresser aux véritables intérêts de la commune et de la CUB, Madame Rigaud qualifiait nos propos de désinformation sur ce sujet.

Monsieur Guichoux loin d'être avare dans les qualificatifs nous accusait tout simplement d'instaurer un climat de terreur à la limite de la démocratie.

Rien que ça !!!

Chers collègues, comment qualifiez-vous alors l'avis défavorable du commissaire enquêteur qu'il nous semble opportun de rappeler ce soir et dont les motifs de l'avis défavorable sur ce projet rendu après le 16/12/2010 qui corrobore totalement à nos interventions et qui sont les suivants :

- 1 - Risque de pollution des eaux souterraines protégées par natura 2000
- 2 - l'augmentation et la dangerosité du trafic des poids lourds sur la RD 107
- 3 - des risques de pollution atmosphériques
- 4 - l'importance des nuisances olfactives
- 5 - l'incompatibilité du projet avec la vocation agro-sylvicole du site
- 6 – les risques d'incendie

Mesdames, messieurs iriez-vous jusqu'à dire que dans son avis monsieur le commissaire enquêteur agite les peurs, fait de la désinformation par rapport au contenu du dossier de l'enquête publique ou qu'il instaure un climat de terreur ?

Nous aimerions connaître votre avis !

Nous nous pensons qu'il a fait une analyse rationnelle du contenu du dossier de l'enquête publique et qu'il a eu le mérite de donner un avis objectif.

Mesdames, Messieurs de la majorité, comme d'habitude et l'on se réfère à d'autres dossiers, vous faites trois pas en avant, deux pas sur le coté, un pas en arrière.

En effet, après avoir vanté des bienfaits de ce projet, voilà que sur le dernier magazine municipal de décembre vous précisez que vous avez refusé le permis de construire pour le motif suivant : le dossier ne prend pas suffisamment en compte la desserte routière ect...

Vous précisez également qu'il est impensable que les camions passent par les quartiers de caupian, hastignan, cerrillan, et issac

Monsieur le maire, lors du CM du 15/12/2010 nous ne disions rien d'autre !

Sur le magazine vous ajoutez que la CUB envisagerait un démarrage de l'activité à une plus faible capacité donc avec un nombre de passages de camions moindre.

Envisager n'a rien de sur et puis même si cela était le cas cela ne concernerait apparemment que la période du démarrage et pour quel tonnage.

Nous nous préférons un partage équitable du traitement des déchets entre plusieurs communes de la CUB voir du département et non pas seulement Saint-Médard.

En fait Monsieur le Maire votre refus du permis de construire pour seul motif de l'insuffisance de prise en compte de desserte routière par la CUB n'était qu'une posture de votre part car nous comprenons mieux à la lecture de la presse de ce matin.

Nous ne sommes pas dupes, vous saviez très bien qu'en négociant avec vos amis politiques de l'intégration au pas de charge de la commune de Martignas dans le giron de la CUB permettrait de débloquer le financement de la RD 107 E par la CUB et ainsi faire réaliser l'élargissement et l'aménagement de la route dite route du camp de Souge.

Malheureusement dans ces conditions, nous craignons que ce projet se réalise, que les nuisances et les risques subsistent pour la population.

Mais vous nous répondrez certainement qu'encore une fois l'opposition agite les peurs.

Nous verrons la suite !!!